

**Département**  
Loire-Atlantique  
**Arrondissement**  
Saint-Nazaire  
**Canton**  
Saint Nazaire 2

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

du mercredi 5 avril 2023

**DEL\_20230405\_13**

Nombre de Conseillers

En exercice

De présents

De votants

**29**

**19**

**24**

L'an deux mille vingt-trois, le cinq avril

Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

**Etaient présents :**

Claude AUFORT - Dominique MAHE-VINCE - Jean-Louis LELIEVRE  
Gilles BRIAND - Laurence FREMINET - Hervé MORICE - Emilie CORDIER  
Denis ROULAND - Myriam LEROUX (départ à 20h30)  
Stéphanie BURNEL - Eric MEIGNEN - Cécile OLIVIER - Benoît PICHARD  
Laurence DUPONT - Jessica NICOLAS - Jean-Pierre LE CROM  
Thierno DIALLO - Didier NOUZILLEAU - Michel CONANEC  
Aurélie LEGUNEHEC (départ à 20h00).

Objet :

**Convention de  
partenariat**

**Ville de Trignac**

**et**

**Le Parc Naturel  
Régional de Brière**

**(P.N.R.B)**

**2023-2025**

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le 17/04/2023

ID : 044-214402109-20230405-DEL\_20230405\_13-CC



Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le **6 avril 2023**

Et que la convocation avait été faite le

**29 mars 2023**

**Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :**

- Sébastien WAIRY a donné son pouvoir à Gilles BRIAND,
- Stanislas FONLUPT a donné son pouvoir à Emilie CORDIER,
- Yannick BEAUVAIS a donné son pouvoir à Hervé MORICE,
- Alain DESMARS a donné son pouvoir à Eric MEIGNEN,
- Aurélie LEGUNEHEC a donné son pouvoir à Michel CONANEC (départ à 20h00),
- Myriam LEROUX a donné son pouvoir à Jean-Pierre Le CROM (départ à 20h30),

**Absents : Elodie LEBOT, Magali MACE, David PELON, Françoise HAFFRAY, Cécile NICOLAS**

Mme Cécile OLIVIER a été nommé(e) pour remplir les fonctions de secrétaire.

La Ville de Trignac est signataire de la Charte du Parc 2014-2029, cette dernière constitue le projet de territoire commun à l'ensemble des membres du Syndicat mixte du Parc.

Par ce contrat, la commune de Trignac et le syndicat mixte du Parc confirment ici leur intérêt partagé pour la mise en œuvre de cette Charte, afin de contribuer à l'aménagement et au développement durable du territoire et garantir le renouvellement du label « Parc naturel régional » lorsqu'elle arrivera à échéance.

Afin de soutenir la dynamique du Parc Naturel Régional de Brière et de poursuivre la mise en œuvre du projet de territoire que constitue la charte, la commune de Trignac souhaite, au-delà de sa participation statutaire, apporter une aide financière complémentaire pour renforcer la mise en œuvre de projets sur son territoire.

Pour ce faire, il est proposé de poursuivre le partenariat engagé depuis 2020 à travers une convention qui s'est étalée entre 2020 et 2022. Aujourd'hui, la nouvelle convention instaure un partenariat sur 2023 à 2025 à travers trois axes majeurs :

Actions	Année 1	Année 2	Année 3	Total	Total axe
<b>Axe 1 : Education et médiation</b>					<b>9 000 €</b>
Accompagnement de l'ALSH en lien avec les ABS	3 000	3 000	3 000	9 000	
Enquêtes en Brière	-	-	-	-	
<b>Axe 2 : Attractivité du territoire</b>					<b>17 500 €</b>
Valorisation du site de Bel Air	7 500	-	-	7 500	
Itinéraires découvertes	-	5 000	5 000	10 000	
<b>Axe 3 : Biodiversité</b>					<b>8 000 €</b>
Continuités écologiques	-	4 000	2 500	6 500	
	-	-	1 500	1 500	
<b>TOTAL</b>	<b>10 500</b>	<b>12 000</b>	<b>12 000</b>		<b>34 500 €</b>

Le présent contrat, étudié en commission finances le 27 mars 2023, précise les modalités de mise en œuvre de ces objectifs.

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRES EN AVOIR DELIBERE  
DECIDE**

- **Article 1** : D'approuver les termes de la convention annexée et la dépense ainsi présentée,
- **Article 2** : D'autoriser la dépense sur les budgets de la ville 2023 et suivants, nature : 611, sous-fonction 830,
- **Article 2** : D'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Pour	24
Contre	0
Absentions	0

Transmis à M. le Sous-Préfet le :  
Reçu par M. le Sous-Préfet le :  
Retour en Mairie le :  
Publié ou affiché le :

Envoyé en préfecture le 14/04/2023  
Reçu en préfecture le 14/04/2023  
Publié le 17/04/2023  
ID : 044-214402109-20230405-DEL\_20230405\_13-CC


  
 Pour extrait conforme  
 Le Maire  
 Claude AUFORT